

**Délibération n°DEL-22-1308**
**Modification du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents de Toulouse Métropole**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi huit décembre à neuf heures vingt-et-un, sous la présidence de V. TERRAIL-NOVES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	133
Présents :	120
Procurations :	12
Date de convocation :	02 décembre 2022

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Serge JOP

Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Bernadette GUERY	Jean-Michel MAZARDO
Mme Ana FAURE	Albert SANCHEZ
Mme Dominique FAURE	Serge JOP
M. Jean-Jacques BOLZAN	Maroua BOUZAIDA
Mme Ghislaine DELMOND	Cécile DUFRAISSE
Mme Julie ESCUDIER	Jean-Michel LATTES
M. Pierre LACAZE	Franck RIBEYRON
M. Maxime LE TEXIER	Agathe ROBY
M. Jean-Luc MOUDENC	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Julie PHARAMOND	Nicole MIQUEL-BELAUD
M. François PIQUEMAL	Aymeric DEHEURLES
M. Jean-François PORTARRIEU	François CHOLLET

### **Conseillers excusés**

Toulouse	Mme Michèle BLEUSE
----------	--------------------

**Délibération n° DEL-22-1308****Modification du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents de Toulouse Métropole****Exposé**

---

Par délibérations successives depuis 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le nouveau régime indemnitaire des agents de Toulouse Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'augmentation du point d'indice, intervenue en juillet 2022, est venue majorer la prime de service de la Mairie de Toulouse.

Afin d'harmoniser le montant global du régime indemnitaire entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole et de poursuivre la cohérence de la politique salariale, il est proposé d'abonder l'IFSE fonctionnelle des cadres d'emplois composant l'effectif de Toulouse Métropole.

**Décision**

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique de Toulouse Métropole en date du 15 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du mercredi 23 novembre 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

D'approuver la modification de l'Annexe I.

**Article 2**

Ces nouvelles dispositions sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 3**

Cette délibération crée un impact financier de 240 000 € prévu au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Résultat du vote :**

Pour	132
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 13/12/2022

Reçu à la Préfecture le 13/12/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

## FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des administrateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Administrateurs généraux	25 056 €	49 980 €	1 812 €	8 820 €
		Administrateurs hors classe	25 056 €		1 812 €	
		Administrateurs	22 764 €		1 557 €	
G1	Directeur	Administrateurs généraux	21 336 €	49 980 €	1 812 €	8 820 €
		Administrateurs hors classe	21 336 €		1 812 €	
		Administrateurs	19 044 €		1 557 €	
G2	Responsables de domaine	Administrateurs généraux	19 662 €	46 920 €	1 812 €	8 280 €
		Administrateurs hors classe	19 662 €		1 812 €	
		Administrateurs	17 370 €		1 557 €	
G3	Collaborateur	Administrateurs généraux	17 616 €	42 330 €	1 812 €	7 470 €
		Administrateurs hors classe	17 616 €		1 812 €	
		Administrateurs	15 324 €		1 557 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Administrateurs généraux	1 307 €	42 330 €	50 €	7 470 €
		Administrateurs hors classe	1 307 €		50 €	
		Administrateurs	1 307 €		50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des attachés	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Attachés hors classe	20 647 €	36 210 €	1 322 €	6 390 €
		Directeurs	20 647 €		1 322 €	
		Attachés principaux	20 647 €		1 322 €	
		Attachés	17 863 €		1 013 €	
G1	Directeur	Attachés hors classe	16 927 €	36 210 €	1 322 €	6 390 €
		Directeurs	16 927 €		1 322 €	
		Attachés principaux	16 927 €		1 322 €	
		Attachés	14 143 €		1 013 €	
G2	Responsable de domaine	Attachés hors classe	15 253 €	32 130 €	1 322 €	5 670 €
		Directeurs	15 210 €		1 322 €	
		Attachés principaux	15 253 €		1 322 €	
		Attachés	12 469 €		1 013 €	
G3.1	Chef de service	Attachés hors classe	14 447 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Directeurs	14 447 €		1 322 €	
		Attachés principaux	14 447 €		1 322 €	
		Attachés	11 663 €		1 013 €	
G3.2	Responsable d'équipe	Attachés hors classe	13 951 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Directeurs	13 951 €		1 322 €	
		Attachés principaux	13 951 €		1 322 €	
		Attachés	11 167 €		1 013 €	
G4	Collaborateur	Attachés hors classe	13 207 €	20 400 €	1 322 €	3 600 €
		Directeurs	13 207 €		1 322 €	
		Attachés principaux	13 207 €		1 322 €	
		Attachés	10 423 €		1 013 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés hors classe	1 307 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Directeurs	1 307 €		50 €	
		Attachés principaux	1 307 €		50 €	
		Attachés	1 307 €		50 €	

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des rédacteurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 589 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	8 314 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	8 039 €		610 €	
G2	Responsable d'équipe	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 093 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 818 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	7 543 €		610 €	
G3	Collaborateur	Rédacteurs ppaux 1ère cl	7 349 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 074 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	6 799 €		610 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Rédacteurs ppaux 1ère cl	1 307 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	1 307 €		50 €	
		Rédacteurs territoriaux	1 307 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Responsable d'équipe	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 889 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 889 €		315 €	
		Adjoints administratifs	4 797 €		305 €	
G2	Collaborateur	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 145 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 145 €		315 €	
		Adjoints administratifs	4 053 €		305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	1 307 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	1 307 €		50 €	
		Adjoints administratifs	1 307 €		50 €	

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE TECHNIQUE :

Fonctions	Cadre d'emploi des ingénieurs en chef	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Ingénieurs Généraux	57 120 €	1 993 €	10 080 €
		Ingénieurs en Chef hors classe			
		Ingénieurs en Chef			
G1	Directeur	Ingénieurs Généraux	57 120 €	1 993 €	10 080 €
		Ingénieurs en Chef hors classe			
		Ingénieurs en Chef			
G2	Responsable de domaine	Ingénieurs Généraux	49 980 €	1 993 €	8 820 €
		Ingénieurs en Chef hors classe			
		Ingénieurs en Chef			
G4	Collaborateur	Ingénieurs Généraux	42 330 €	1 993 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe			
		Ingénieurs en Chef			
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs Généraux	42 330 €	50 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe			
		Ingénieurs en Chef			

Fonctions	Cadre d'emploi des ingénieurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Ingénieurs hors classe	36 210 €	1 993 €	6 390 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G1	Directeur	Ingénieurs hors classe	36 210 €	1 993 €	6 390 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G2	Responsable de domaine	Ingénieurs hors classe	32 130 €	1 993 €	5 670 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G3.1	Chef de service	Ingénieurs hors classe	32 130 €	1 993 €	5 670 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G3.2	Responsable d'équipe	Ingénieurs hors classe	25 500 €	1 993 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G4	Collaborateur	Ingénieurs hors classe	25 500 €	1 993 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs hors classe	25 500 €	50 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch			
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch			
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon			

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Techniciens principaux 1ère classe	8 589 €	900 €	17 480 €	2 380 €
		Techniciens principaux 2ème classe	8 314 €	900 €		
		Techniciens	8 039 €	900 €		
G2	Responsable d'équipe	Techniciens principaux 1ère classe	8 093 €	900 €	16 015 €	2 185 €
		Techniciens principaux 2ème classe	7 818 €	900 €		
		Techniciens	7 543 €	900 €		
G3	Collaborateur	Techniciens principaux 1ère classe	7 349 €	900 €	14 650 €	1 995 €
		Techniciens principaux 2ème classe	7 074 €	900 €		
		Techniciens	6 799 €	900 €		
G0	Collaborateur occasionnel	Techniciens principaux 1ère classe	1 307 €	900 €	14 650 €	1 995 €
		Techniciens principaux 2ème classe	1 307 €	900 €		
		Techniciens	1 307 €	900 €		

  

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Agents de maîtrise principaux	6 303 €	900 €	11 340 €	1 260 €
		Agents de maîtrise	5 777 €	900 €		
G2	Collaborateur	Agents de maîtrise principaux	5 559 €	900 €	10 800 €	1 200 €
		Agents de maîtrise	5 033 €	900 €		
G0	Collaborateur occasionnel	Agents de maîtrise principaux	1 307 €	900 €	10 800 €	1 200 €
		Agents de maîtrise	1 307 €	900 €		

  

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 889 €	900 €	11 340 €	1 260 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 889 €	900 €		
		Adjoints techniques	4 797 €	900 €		
G2	Collaborateur	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 145 €	900 €	10 800 €	1 200 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 145 €	900 €		
		Adjoints techniques	4 053 €	900 €		
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	1 307 €	900 €	10 800 €	1 200 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	1 307 €	900 €		
		Adjoints techniques	1 307 €	900 €		

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE CULTURELLE :

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Directeur	Conservateurs patrimoine chef	13 877 €	46 920 €	950 € 850 €	8 280 €
		Conservateurs patrimoine	12 677 €			
G2	Responsable de domaine	Conservateurs patrimoine chef	12 203 €	40 290 €	950 € 850 €	7 110 €
		Conservateurs patrimoine	11 003 €			
G3	Chef de service	Conservateurs patrimoine chef	11 397 €	34 450 €	950 € 850 €	6 080 €
		Conservateurs patrimoine	10 197 €			
G4	Collaborateur	Conservateurs patrimoine chef	10 157 €	31 450 €	950 € 850 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	8 957 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs patrimoine chef	1 307 €	31 450 €	50 € 50 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	1 307 €			

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Directeur	Conservateurs bibliothèques en chef	13 577 €	34 000 €	950 € 850 €	6 000 €
		Conservateurs de bibliothèques	12 677 €			
G2	Responsable de domaine	Conservateurs bibliothèques en chef	11 903 €	31 450 €	950 € 850 €	5 550 €
		Conservateurs de bibliothèques	11 003 €			
G3.1	Chef de service	Conservateurs bibliothèques en chef	11 097 €	29 750 €	950 € 850 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	10 197 €			
G3.2	Collaborateur	Conservateurs bibliothèques en chef	9 857 €	29 750 €	950 € 850 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	8 957 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs bibliothèques en chef	1 307 €	29 750 €	50 € 50 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	1 307 €			

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 747 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G2.1	Responsable d'équipe	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 251 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G2	Collaborateur	Attachés principaux conserv. patrimoine	8 507 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés principaux conserv. patrimoine	1 307 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des bibliothécaires	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Bibliothécaires principaux	9 747 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Bibliothécaires				
G2.1	Responsable d'équipe	Bibliothécaires principaux	9 251 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires				
G2	Collaborateur	Bibliothécaires principaux	8 507 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires				
G0	Collaborateur occasionnel	Bibliothécaires principaux	1 307 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Bibliothécaires				

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Chef de service	Assistants de conservation 1ère cl	8 589 €	16 720 €	671 €	2 280 €
		Assistants de conservation 2è cl	8 314 €		641 €	
		Assistants de conservation territoriaux	8 039 €		610 €	
G1.2	Responsable d'équipe	Assistants de conservation 1ère cl	8 093 €	16 720 €	671 €	2 280 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 818 €		641 €	
		Assistants de conservation territoriaux	7 543 €		610 €	
G2	Collaborateur	Assistants de conservation 1ère cl	7 349 €	14 960 €	671 €	2 040 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 074 €		641 €	
		Assistants de conservation territoriaux	6 799 €		610 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Assistants de conservation 1ère cl	1 307 €	14 960 €	50 €	2 040 €
		Assistants de conservation 2è cl	1 307 €		50 €	
		Assistants de conservation territoriaux	1 307 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 889 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 889 €		315 €	
		Adjoints du patrimoine	4 797 €		305 €	
G2	Collaborateur	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 145 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 145 €		315 €	
		Adjoints du patrimoine	4 053 €		305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	1 307 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	1 307 €		50 €	
		Adjoints du patrimoine	1 307 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Directeurs établissements d'enseignement artistique	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Directeur	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	22 972 €	25 500 €	1 150 €	4 500 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				
G0	Collaborateur occasionnel	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	1 307 €	25 500 €	50 €	4 500 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur médico-social

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Médecins territoriaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service	Médecins territoriaux hors classe	11 688 €	43 180 €	1 017 €	7 620 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	10 223 €		854 €	
		Médecins territoriaux 2ème classe	10 185 €		850 €	
G2	Responsable d'équipe	Médecins territoriaux hors classe	11 205 €	38 250 €	1 017 €	6 750 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	9 739 €		854 €	
		Médecins territoriaux 2ème classe	9 701 €		850 €	
G3	Collaborateur	Médecins territoriaux hors classe	10 461 €	29 495 €	1 017 €	5 205 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	8 995 €		854 €	
		Médecins territoriaux 2ème classe	8 957 €		850 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Médecins territoriaux hors classe	1 307 €	29 495 €	50 €	5 205 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	1 307 €		50 €	
		Médecins territoriaux 2ème classe	1 307 €		50 €	
Groupes fonctions		Cadre d'emploi des psychologues	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service	Psychologues hors classe	7 228 €	25 500 €	520 €	4 500 €
		Psychologues de classe normale				
G2	Collaborateur	Psychologues hors classe	5 988 €	20 400 €	520 €	3 600 €
		Psychologues de classe normale				
G0	Collaborateur occasionnel	Psychologues hors classe	1 307 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Psychologues de classe normale				
Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Cadres de santé paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service	Cadres supérieur de santé	9 064 €	25 500 €	735 €	4 500 €
		Cadres de santé				
G2	Responsable d'équipe	Cadres supérieur de santé	8 568 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Cadres de santé				
G3	Collaborateur	Cadres supérieur de santé	7 824 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Cadres de santé				
G0	Collaborateur occasionnel	Cadres supérieur de santé	1 307 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Cadres de santé				
Groupes fonctions		Cadre d'emplois des Psychométriciens	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G3	Collaborateur	Psychométriciens Hors classe	7 824 €	20 400 €	724 €	3 600 €
		Psychométriciens				
G0	Collaborateur occasionnel	Psychométriciens Hors classe	1 307 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Psychométriciens				

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

Fonctions	Cadre d'emploi des Puéricultrices	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Puéricultrices hors classe / classe supérieure Puéricultrices / classe normale	9 064 €	19 480 €	735 €	3 440 €
G2	Responsable d'équipe	Puéricultrices hors classe / classe supérieure Puéricultrices / classe normale	8 568 €	15 300 €	735 €	2 700 €
G3	Collaborateur	Puéricultrices hors classe / classe supérieure Puéricultrices / classe normale	7 824 €	15 300 €	735 €	2 700 €
G0	Collaborateur occasionnel	Puéricultrices hors classe / classe supérieure Puéricultrices / classe normale	1 307 €	15 300 €	50 €	2 700 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Infirmiers soins généraux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Infirmières soins généraux hors classe Infirmières soins généraux	7 213 € 6 603 €	19 480 €	518 € 451 €	3 440 €
G2	Responsable d'équipe	Infirmières soins généraux hors classe Infirmières soins généraux	6 717 € 6 107 €	15 300 €	518 € 451 €	2 700 €
G3	Collaborateur	Infirmières soins généraux hors classe Infirmières soins généraux	5 973 € 5 363 €	15 300 €	518 € 451 €	2 700 €
G0	Collaborateur occasionnel	Infirmières soins généraux hors classe Infirmières soins généraux	1 307 € 1 307 €	15 300 €	50 € 50 €	2 700 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Technicien paramédicaux de classe supérieure Techniciens paramédicaux de classe normale	5 967 € 5 398 €	9 000 €	435 € 372 €	1 230 €
G2	Collaborateur	Technicien paramédicaux de classe supérieure Techniciens paramédicaux de classe normale	5 223 € 4 654 €	8 010 €	435 € 372 €	1 090 €
G0	Collaborateur occasionnel	Technicien paramédicaux de classe supérieure Techniciens paramédicaux de classe normale	1 307 € 1 307 €	8 010 €	50 € 50 €	1 090 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure Auxiliaires de puériculture de classe normale	5 777 €	11 340 €	315 €	1 260 €
G2	Collaborateur	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure Auxiliaires de puériculture de classe normale	5 033 €	10 800 €	315 €	1 200 €
G2	Collaborateur occasionnel	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure Auxiliaires de puériculture de classe normale	1 307 €	10 800 €	50 €	1 200 €

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur social

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Conseillers socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1.1	Chef de service	Conseillers hors classe socio-éducatifs	19 480 €	733 €	3 440 €
		Conseillers supérieurs socio-éducatifs			
		Conseillers socio-éducatifs			
G1.2	Responsable d'équipe	Conseillers hors classe socio-éducatifs	8 646 €	733 €	3 440 €
		Conseillers supérieurs socio-éducatifs			
		Conseillers socio-éducatifs			
G2	Collaborateur	Conseillers hors classe socio-éducatifs	7 902 €	733 €	2 700 €
		Conseillers supérieurs socio-éducatifs			
		Conseillers socio-éducatifs			
G0	Collaborateur occasionnel	Conseillers hors classe socio-éducatifs	1 307 €	50 €	2 700 €
		Conseillers supérieurs socio-éducatifs			
		Conseillers socio-éducatifs			

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1.1	Chef de service	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	9 162 €	735 €	1 630 €
		Assistants socio-éducatifs			
G1	Responsable d'équipe	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	8 666 €	735 €	1 630 €
		Assistants socio-éducatifs			
G2	Collaborateur	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	7 922 €	735 €	1 440 €
		Assistants socio-éducatifs			
G0	Collaborateur occasionnel	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	1 307 €	50 €	1 440 €
		Assistants socio-éducatifs			

Fonctions	Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1.1	Chef de service	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	9 162 €	735 €	1 680 €
		Educateurs de jeunes enfants 1ère classe			
G1	Responsable d'équipe	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	8 666 €	735 €	1 620 €
		Educateurs de jeunes enfants 1ère classe			
G2	Collaborateur	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7 922 €	735 €	1 560 €
		Educateurs de jeunes enfants			
G0	Collaborateur occasionnel	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 307 €	50 €	1 560 €
		Educateurs de jeunes enfants			

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Agents spécialisés des écoles maternelles	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	ATSEM principaux de 1ère classe	4 889 €	315 €	1 260 €
		ATSEM principaux de 2ème classe			
G2	Collaborateur	ATSEM principaux de 1ère classe	4 145 €	315 €	1 200 €
		ATSEM principaux de 2ème classe			
G0	Collaborateur occasionnel	ATSEM principaux de 1ère classe	1 307 €	50 €	1 200 €
		ATSEM principaux de 2ème classe			

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents sociaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Agents sociaux principaux 1ère cl.	4 889 €	315 €	1 260 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.			
		Agents sociaux			
G2	Collaborateur	Agents sociaux principaux 1ère cl.	4 145 €	315 €	1 200 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.			
		Agents sociaux			
G0	Collaborateur occasionnel	Agents sociaux principaux 1ère cl.	1 307 €	50 €	1 200 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.			
		Agents sociaux			

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE ANIMATION :

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des animateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Animateurs ppaux 1ère cl	8 589 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Animateurs ppaux 2è cl	8 314 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	8 039 €		610 €	
G2	Responsable d'équipe	Animateurs ppaux 1ère cl	8 093 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 818 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	7 543 €		610 €	
G3	Collaborateur	Animateurs ppaux 1ère cl	7 349 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 074 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	6 799 €		610 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Animateurs ppaux 1ère cl	1 307 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	1 307 €		50 €	
		Animateurs territoriaux	1 307 €		50 €	

  

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 889 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 889 €		315 €	
		Adjoints d'animation	4 797 €		305 €	
G2	Collaborateur	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 145 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 145 €		315 €	
		Adjoints d'animation	4 053 €		305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	1 307 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	1 307 €		50 €	
		Adjoints d'animation	1 307 €		50 €	

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

FILIERE SPORTIVE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des conseillers des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Conseillers principaux des APS	7 771 €	25 500 €	580 €	4 500 €
		Conseillers des APS				
G2	Responsable d'équipe	Conseillers principaux des APS	7 275 €	20 400 €	580 €	3 600 €
		Conseillers des APS				
G3	Collaborateur	Conseillers principaux des APS	6 531 €	20 400 €	580 €	3 600 €
		Conseillers des APS				
G0	Collaborateur occasionnel	Conseillers principaux des APS	1 307 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Conseillers des APS				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des éducateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 589 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	8 314 €			
		Educateurs des APS territoriaux	8 039 €			
G2	Responsable d'équipe	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 093 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 818 €			
		Educateurs des APS territoriaux	7 543 €			
G3	Collaborateur	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	7 349 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 074 €			
		Educateurs des APS territoriaux	6 799 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	1 307 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	1 307 €			
		Educateurs des APS territoriaux	1 307 €			

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des opérateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe	Opérateurs principaux des APS	4 889 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				
G2	Collaborateur	Opérateurs principaux des APS	4 145 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				
G0	Collaborateur occasionnel	Opérateurs principaux des APS	1 307 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				

**ANNEXE 1**  
**Montants de l'IFSE fonctionnelle**

Situations spécifiques

Groupes fonctions des collaborateurs sans référence à un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale		Métiers	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
Ga	Personnel Technique et administratif du Théâtre Orchestre National du Capitole (spécifique culturel)	Métiers techniques de la scène	1 307 €		14 650 €	50 €	1 995 €
		Métiers techniques de la confection et fabrication					
		Métiers administratifs du spectacle					
Gb	Personnel Danseurs du Théâtre Orchestre National du Capitole	Premiers solistes "Etoiles"	2 222 €	2 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Solistes					
		Demi-Solistes					
		Corps de ballet					
Gc	Personnel Musiciens du Théâtre Orchestre National du Capitole	Musiciens hors catégorie et 1ère catégorie	1 307 €	12 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Musiciens 2ème catégorie A					
		Musiciens 2ème catégorie B					
		Musiciens 3ème catégorie					
Gd	Personnel Artistes du Choeur du Théâtre Orchestre National du Capitole		1 307 €	8 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €

**ANNEXE 2**  
**IFSE technicité**

<b>IFSE technicité informatique</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>7 200,00 €</b>
-------------------------------------	------------------------------------	-------------------

<b>Niveaux</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Métiers de l'informatique</b>
<p align="center"><b>Niveau 1 :</b> Expert en système d'information et TIC</p>	<b>1</b>	Administrateur système  Analyste données Architecte technique Chargé de la sécurité des SI Chargé de méthodes SI Chargé des SI géographiques Chargé OPEN DATA Chargé système poste de travail Consultant système d'information Délégué à la Protection des Données Développeur Géo statisticien Intégrateur technique Manager de Projet Numérique RSSI Urbaniste Systèmes d'Information
<p align="center"><b>Niveau 2 :</b> Chargé en système d'information et TIC</p>	<b>0,75</b>	Assistant Projet Numérique  Chargé de support et service des SI Référent aux Usages Numériques Technicien assistance utilisateur Techniciens réseaux télécommunications radio Technicien SIG
<p align="center"><b>Niveau 3 :</b> Opérateur des Systèmes d'information et TIC</p>	<b>0,25</b>	Correspondant d'exploitation  Opérateur Numérique Opérateur Bases de Données Géo Référentiel

**ANNEXE 2**  
**IFSE technicité**

<b>IFSE régisseur</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>1 296,00 €</b>
-----------------------	------------------------------------	-------------------

<b>IFSE régisseur</b>	<b>Montants annuels</b>	<b>Conditions d'éligibilité</b>
Niveau 1 : Régies complexes avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	1 296,00 €	Agents de catégorie B ou C nommés par arrêté sur des missions de régisseur d'avances ou de recettes  Coefficient suivant la complexité de la Régie déterminée par le règlement intérieur établi par la Direction des Finances
Niveau 2 : Régies complexes avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	864,00 €	
Niveau 3 : Régies simples avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	648,00 €	
Niveau 4 : Régies simples avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	432,00 €	

**ANNEXE 2**  
**IFSE technicité**

<b>IFSE Agent de developpement territorial</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>2 520,00 €</b>
--	--	-------------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
<b>Niveau 1 : expert dans la coordination et développement local territorialisé</b>	<b>1,00</b>	Agent détenant une expertise dans la coordination et développement local territorialisé en lien avec la population et les élus, affecté à la Direction de l'action territoriale
<b>Niveau 2 : chargé de la coordination et développement local territorialisé</b>	<b>0,81</b>	

<b>IFSE habilitation funéraire</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>7 200,00 €</b>
------------------------------------	--	-------------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Porteur chauffeur fossoyeur avec permis PL + CACES mini pelle et spécialité gravure	1,00	Agents exerçant des missions liés à l'activité funéraire et/ou de soins au défunt des services des pompes funèbres ou du crématorium
Niveau 2 : Porteur chauffeur fossoyeur avec avec CACES mini pelle et spécialité gravure et Agent de chambre funéraire	0,84	
Niveau 3 : Chauffeur convoi longue distance	0,67	
Niveau 4 : Opérateur Crémation Porteur chauffeur fossoyeur des PF	0,50	
Niveau 5 : Maître de Cérémonie PF / Crématorium	0,34	
Niveau 6 : Thanatopracteur	0,25	
Niveau 7 : Agent d'accueil des services funéraires	0,09	

**ANNEXE 2**  
**IFSE technicité**

<b>IFSE spectacle vivant</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>900,00 €</b>
------------------------------	------------------------------------	-----------------

<b>Niveaux</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Conditions d'éligibilité</b>
Niveau 1 : Métiers techniques liés à la scène d'une capacité de plus de 150 places (Régisseur de grande salles - accessoiristes - machinistes - techniciens de spectacle)	<b>1,00</b>	Métiers du spectacle vivant relevant de la catégorie B ou C ou d'un niveau de rémunération équivalent requérant un savoir-faire spécifique
Niveau 2 Métiers techniques liés à la confection et à la fabrication (perruquiers - couturiers - maquilleurs - habilleurs - décorateurs)	<b>0,89</b>	
Niveau 3 : Régisseur de salles moyennes d'une capacité maximale de 150 places	<b>0,75</b>	

<b>IFSE</b>	<b>Montant de référence annuel</b>	<b>Conditions d'éligibilité</b>
Educateur spécialisé	<b>2 040,00 €</b>	Agents exerçant les fonctions d'éducateur spécialisé en charge de missions de prévention spécialisée
Médiateur culturel	<b>164,00 €</b>	Agents exerçant les fonctions de médiateur culturel spécialisé PSTN ( <i>Patrimoine, scientifique, Technique et Naturel</i> ), Monuments historiques et Musées
Référent d'équipe Propreté	<b>110,00 €</b>	Agents de catégorie C des services propreté assurant un rôle de correspondant entre les équipes opérationnelles et les managers de proximité
Actions de tutorat	<b>1 128,00 €</b>	Agents non éligibles à la NBI maître d'apprentissage et nommé par l'autorité territoriale pour assurer l'accompagnement d'un agent dans son parcours de professionnalisation
Surveillant DMT	<b>984,00 €</b>	Agents affectés à la Direction des moyens techniques en charge de la surveillance des tournées des OM
SSIAP	<b>624,00 €</b>	Agent occupant en plus de leur mission principale une fonction d'agent de sécurité incendie et de secours aux personnes dans les établissements recevant du public sanctionné par un diplôme

**ANNEXE 2**  
**IFSE technicité**

<b>IFSE agent de collecte spécialisé chauffeur</b>	<b>Montant de référence annuel</b>
--	------------------------------------

<b>Niveaux</b>	<b>Montant brut annuel</b>	<b>Conditions d'éligibilité</b>
Niveau 1 : agent de collecte spécialité chauffeur (fixe ou voltigeur) au domaine de la collecte de la direction des déchets	<b>360,00 €</b>	Agent chauffeur au domaine collecte de la Direction des déchets assurant les missions de chauffeur des bennes à ordures ménagères en charge du suivi du plan de collecte sur le territoire métropolitain.
Niveau 1 : agent de collecte spécialité chauffeur assurant le remplacement d'un agnt fixe au domaine de la collecte de la direction des déchets	<b>180,00 €</b>	

**ANNEXE 3**

**IFSE sujétion liée à l'organisation du temps de travail**

IFSE sujétion versée après service fait liée à l'organisation du temps de travail	Montant		Conditions d'éligibilité
Bonification VSD	155,00 €	par week-end complet travaillé	Réservée aux agents du Pôle Territorial Centre dont le cycle de travail impose de travailler les tous week-ends et jours fériés
Bonification pour travail régulier le samedi	43,00 €	dès le 1er samedi travaillé sur l'année civile	Pour les agents des services techniques opérationnels de la Direction déléguée Proximité sur voie publique ( <b>DMT-Pôles territoriaux</b> ) pour un minium de 7 heures de travail effectif
		à compter du 10ème samedi travaillé sur l'année civile	Pour tout agent amené à travailler régulièrement les samedis pour un minium de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier le dimanche ou jour férié	65,00 €	dès le 1er dimanche travaillé	Pour tout agent amené à travailler régulièrement les dimanches ou jours fériés pour un minium de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier la nuit	70,00 €	par nuit	Agents amenés à travailler dans leur cycle de travail entre 22h et 5h pour un minium de 7 heures de travail effectif

Sujétions horaires des personnels techniques et administratifs du TONC	Conditions d'éligibilité : agents de cat. B ou C
	Montant de référence annuel : 3084,00€
Niveau 1 : Accessoiristes	1
Niveau 2 : Machinistes plateau	0,88
Niveau 3 : Machinistes cintriers - Régisseurs techniques d'orchestre - Techniciens d'orchestre - Régisseur technique Halle aux Grains	0,47
Niveau 4 : Régisseurs lumière ou audiovisuel - Techniciens lumière ou audiovisuel - Pupitreurs - Habilleurs - Maquilleurs - Coiffeurs - Perruquiers	0,40
Niveau 5 : Machinistes chauffeurs	0,27
Niveau 6 : Agents de billetterie - Régisseurs du Chœur ou du Ballet - Adjoint bibliothèque de l'Orchestre	0,23

**ANNEXE 3**  
**IFSE sujétion liée à l'organisation du temps de travail**

<b>Sujétion particulière liées aux représentations du TONC</b>	<b>Montant forfaitaire</b>	<b>Conditions d'éligibilité</b>
En responsabilité de production	217,00 €	Personnel de cat. B ou C par production dans la limite de 6 productions cumulé avec l'indemnité de la réalisation
En responsabilité de réalisation (son, vidéo, lumière) pour une captation audiovisuelle interne,	217,00 €	Personnel de cat. B ou C par production audiovisuelle dans la limite de 6 par an cumulé avec l'indemnité de production.
Présence scénique en costume de scène et maquillage	79,00 €	Personnel de cat. B ou C par production dans la limite de 8 productions par an
Par représentation pour rôle principal	230,00 €	Personnel Danseurs Coprs du Ballet
Par représentation pour second rôle	115,00 €	
Interprétation d'un concerto	700,00 €	Personnel musiciens
Reprise du concerto	350,00 €	Personnel musiciens Reprise dans les 3 mois qui suivent
Interprétation d'un solo d'une importance exceptionnelle	500,00 €	Personnel musiciens
Reprise du solo exceptionnel	250,00 €	Personnel musiciens Reprise dans les 3 mois qui suivent
Musique de Chambre entre 2 à 7 musiciens	450,00 €	Personnel musiciens
	225,00 €	Personnel musiciens reprise dans les 3 mois qui suivent
Musique de Chambre entre 8 à 15 musiciens	300,00 €	Personnel musiciens
	150,00 €	Personnel musiciens reprise dans les 3 mois qui suivent